

ICPE (niveau 1) : pratique de la réglementation

Maîtriser la réglementation ICPE pour sécuriser l'activité de son installation

PUBLIC

Responsables QSE - Responsables environnement - Responsables sécurité - Ingénieurs QSE - Juristes non spécialistes du droit des ICPE

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Formation animée par des experts de la gestion des ICPE accompagnant quotidiennement de nombreuses entreprises et collectivités dans ce domaine

Nombreux cas pratiques pour une vision très opérationnelle de la réglementation ICPE

Formation très interactive, nombreux partages d'expériences

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la

Code
510076

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 558 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Se repérer dans la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et leur nomenclature
- Déterminer le régime applicable pour procéder à l'ouverture de son ICPE
- Analyser les événements susceptibles de se produire au cours de la vie de l'exploitation pour se mettre en conformité

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Se repérer dans la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et leur nomenclature

Reconnaître les textes applicables aux ICPE

- Acteurs de l'environnement et rôles de l'autorité environnementale
- Textes spécifiques aux ICPE : Code de l'environnement, nomenclature ICPE
- Autres régimes juridiques ayant une incidence sur la vie des ICPE : eau, déchets, bruit, pollution atmosphérique
- Worldcafé : échanges avec le formateur concernant les textes applicables aux ICPE

Décrire les régimes juridiques applicables aux ICPE

- Analyse des arrêtés ministériels
- Autorisation environnementale et études d'impact
- Autodiagnostic : déterminer la classification de son site à partir de la nomenclature des ICPE

Déterminer le régime applicable pour procéder à l'ouverture de son ICPE

Examiner les différents régimes pour identifier les éléments à fournir

formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

► A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Analyser les rubriques ICPE et les différents régimes
- Identifier les différents CERFA de déclaration
- Analyser les exigences liées à son dossier de déclaration ou enregistrement ou autorisation
- Repérer les projets soumis à examen au cas par cas (sites soumis à enregistrement et certains sites soumis à autorisation) ou éventuellement à la clause-filet
- Déterminer le contenu d'une étude d'impact et d'une étude d'incidence (point de vigilance : notion d'ERC)
- Identifier les exigences liées aux sites IED
- Analyser les études complémentaires des sites SEVESO
- Cas pratique : identifier les rubriques ICPE d'une exploitation et le régime applicable
- Cas pratique fil rouge 1/2 « Analyser les points clés d'un dossier ICPE » :
- Etude d'impact

Analyser les éléments complémentaires d'un dossier ICPE

- Quels documents complémentaires communiquer dans le cadre d'un dossier d'ouverture d'ICPE ?
- Cas pratique fil rouge 2/2 « Analyser les points clés d'un dossier ICPE » :
- Etude de danger
- Etude foudre
- Etude sismique
- Bilan de fonctionnement de l'installation / rapport de base pour les MTD
- Plan d'opération interne (POI) et/ou Plan de Défense Incendie (PDI)

Analyser les événements susceptibles de se produire au cours de la vie de l'exploitation

Caractériser les modifications en cours d'exploitation

- Ouverture d'unités complémentaires
- Notion de modification substantielle
- Constitution des garanties financières
- Cas pratique : identifier la notion de modification substantielle sur vos sites

Anticiper la fermeture de l'installation

- Procédure de mise à l'arrêt définitif : quelles informations transmettre à l'administration ?
- Qui est tenu par l'obligation de remise en état en cas de succession d'exploitants ?
- Quelles sont les exigences de remise en état des sols
- Étude de cas : examiner plusieurs hypothèses de succession d'exploitants

Examiner le contentieux des ICPE

- Responsabilités civile, pénale et environnementale
- Pouvoirs spéciaux des juridictions administratives
- Quelles sont les sanctions encourues en cas d'écart ?
- Étude de cas : analyser des exemples concrets tirés de la jurisprudence récente

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

- 10-11 Sep. 2026 – Session Garantie
- 27-28 Oct. 2026 – Session Garantie
- 16-17 Nov. 2026 – Session Garantie
- 3-4 Déc. 2026

A DISTANCE

- 10-11 Sep. 2026 – Session Garantie
- 27-28 Oct. 2026 – Session Garantie
- 16-17 Nov. 2026 – Session Garantie
- 3-4 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

BORDEAUX

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

CHAMBERY

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

GRENOBLE

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

LILLE

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

LYON

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

MARSEILLE

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

NANTES

- 10-11 Sep. 2026
- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

NICE

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

NIORT

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

PAU

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

RENNES

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

ROUEN

- 10-11 Sep. 2026
- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

STRASBOURG

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

TOULOUSE

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

TOURS

- 27-28 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

